PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANDRAIS
SEANCE DU 06 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de LANDRAIS, dûment convoqué s'est réuni le 06 février 2023 à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Christelle GRASSO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2023

Présents : MM. BETHOULE S. FERCHAUD JC. GABET C. GRASSO C. GRELET M. SAMME E. STENGER C. TURGNE F.

Absents : CHARRON E. DAHERON J. (1 pouvoir à GRASSO C) GRELET C. PINAUD L excusés, MARCHAIS O. MOINARD P.

Le compte rendu de la précédente réunion ayant été approuvé à l'unanimité des membres présents, madame le Maire déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles FERCHAUD

ORDRE DU JOUR : **session ordinaire**

- **Intervention « A chacun son toit »**
- **Travaux réseau eau potable sur St Gilles et Fondouce**
- **Stratégie sur la rue du Breuil St Jean**
- **Adressage**
- **Informations et questions diverses**

INTERVENTION « A chacun son toi…t »

Présentée par Aurélie Chrétien et son directeur M. BRETHENOUX, l'association pour l'habitat des jeunes en Aunis Sud et Vals de Saintonge a pour but de favoriser le logement des jeunes entre 16 et 30 ans ainsi que d'accompagner les propriétaires qui souhaitent louer un bien dans les démarches liées à la location. (logement, studio, chambre chez l'habitant…)

Les jeunes demandeurs émettent une demande de logement, le dossier passe en commission d'attribution, si la demande est acceptée une proposition de logement est faite aux demandeurs pour savoir si le logement correspond. S'ils répondent à la demande le propriétaire et les jeunes sont mis en relation. L'accompagnement dans le logement se met en place (démarches administratives, ouvertures de compteurs, obtention d'aides…) et accompagnement du propriétaire (bail, mise en place de la garantie visale…) l'association assure aussi le suivi en cas de problème, et organise des temps d'échanges tout au long de l'année.

Pour 2022, on compte 9 propriétaires bailleurs adhérents et on a dénombré 16 possibilités de logements sur le territoire Aunis Sud.

Les objectifs de 2023 sont de renforcer la présence de l'association sur le territoire, d'accroître le nombre de logements à louer et de développer de nouveaux lieux de permanence.

Depuis janvier, une permanence a été mise en place à la mairie de LANDRAIS un vendredi matin tous les 15 jours.

TRAVAUX DE RESEAUX D'EAU POTABLE SUR ST GILLES ET FONDOUCE

Fondouce : des travaux sont prévus d'ici 15 jours, 3 semaines sur la grosse canalisation d'eau qui arrive du Thou et va jusqu'à Surgères. Vétuste, elle éclate régulièrement et va être remplacée et renforcée en totalité. Elle passera à travers champs à certains endroits, des conventions de servitudes seront signées avec les propriétaires.

Saint-Gilles : Les canalisations vétustes Rue des Minimes et Impasse des Abreuvoirs vont aussi être refaites. Elles seront à cette occasion déplacées sur le domaine public de la commune (une partie du réseau traverse une propriété privée) ainsi que certains compteurs initialement mal positionnés.

STRATEGIE SUR LA RUE DU BREUIL ST JEAN

Des balisettes en plastique vont être installées en remplacement des plots avec un sens de priorité de circulation. Cet aménagement va durer environ un an. Le Département ayant pris beaucoup de retard, les travaux définitifs ne seront pas réalisés avant 2024.

La mise en place du radar pédagogique est efficace et permet de faire ralentir les automobilistes.

ADRESSAGE

Madame le Maire rappelle aux conseillers l'obligation pour chaque commune de procéder à un contrôle et une mise aux normes de l'adressage.

Un découpage de la commune a été réalisé au sein du bourg en 2 parties et par lieux-dits afin que chacun des conseillers, en priorité dans son secteur puisse procéder au recensement des données demandées :

- Vérification de la présence des plaques de noms de rues
- Présence des numéros de maisons, logements, boîtes aux lettres
- Détermination de l'entrée principale de chaque logement (informations utiles pour les secours et livraisons de colis- points GPS)

Chaque conseiller, muni d'un dossier support devra établir ces relevés avant le mois d'avril.

Ces éléments seront ensuite traités et enregistrés sur une base de données nationale.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Madame le Maire** informe les conseillers qu'elle a déposé plainte pour la taille non autorisée d'un arbre sur une haie communale à Chaban.

- **Monsieur Jean-Charles FERCHAUD** précise qu'à Chaban dans la continuité de la rue du Château Chaban en direction du canal de Charras, des frênes sur une propriété privée menacent de tomber le long du chemin de randonnée et pourraient être dangereux. Monsieur Cédric GABET ira voir sur place.

- Après le passage de Chrono feu, il s'avère qu'il faut prévoir un extincteur dans l'église.

- Des panneaux vont être installés rue des Puits aux Granges pour interdire le passage des Poids Lourds (en référence à l'arrêté du 6 juin 1990)

- La signalétique prévue rue du Logis (sens unique) et à Chaban, rue des Peupliers est en attente de livraison.

- **Madame Martine GRELET** demande quand est prévue l'ouverture du bar restaurant ? Messieurs Cédric GABET et Eric SAMME, chargés des relations avec le gérant répondent que le commerce doit normalement ouvrir cette semaine.

- **Monsieur Sébastien BETHOULE** demande ce qu'il en est du projet de fermeture d'une classe à l'école maternelle Le Thou Landrais ? Madame le Maire répond que des démarches ont été faites pour éviter cette fermeture. Actuellement 310 élèves fréquentent l'école maternelle et élémentaire) Après renseignements, 295 enfants seraient en prévision pour la prochaine rentrée.

  L'inspectrice d'Académie a été contactée et une réponse est attendue pour le 27 mars. Deux solutions sont envisagées :

  - La classe est fermée et un comptage des enfants sera fait le jour de la rentrée
  - La classe est définitivement fermée

- **Monsieur Jean-Charles FERCHAUD** demande s'il est possible de faire le point sur les dossiers « juridiques » opposant la commune et d'en connaître les conséquences financières.

Séance levée à 22 heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme,

Les conseillers, le Maire,

Christelle GRASSO